



Elections législatives 2024

Question aux candidats

Vous vous présentez aux élections législatives anticipées 2024 sur des circonscriptions particulièrement concernées par les impacts des nuisances de l'aéroport de Nantes Atlantique. Le projet de développement soutenu par la DGAC, sur son site actuel, est une menace pour le territoire tant son impact est désastreux sur l'environnement, en particulier sur le lac de Grand Lieu (classé RAMSAR et Natura 2000) et sur la santé des 100 000 citoyens concernés par le survol en basse altitude. Le COCETA, Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien vous pose une seule question :

Seriez-vous prêt à soutenir la pétition lancée par le COCETA ? Pourquoi ?

Réponse à transmettre avant le 28 juin 2024 – 20h, coceta@coceta.org

Les réponses seront publiées sur le site du COCETA et transmis à l'ensemble des 1800 adhérents et sympathisants.

PETITION DU COCETA

<https://coceta.org/2024/02/12/trafic-aeroport-na-refusez-de-sacrifier-100-000-survoles-et-lavenir-de-notre-territoire/>



Réponse des candidats

4^{ème} Circonscription

Réponse de Mme Astrid Lusson (LR)

« je tenais rapidement à signer la pétition qui me semblait essentiel.

Je précise qu'habitante de Bouguenais je suis aussi concernée par les problématiques aéroportuaires et au fait des enjeux pour les riverains, que je rencontre au quotidien.

J'ai pu également échangé dernièrement avec Mme Rabbé et Mme Castro, membres du COCETA.

Suite à sa décision du 28 octobre 2019, l'état a négligé son devoir de protection du plus grand nombre d'habitants exposés. Cette décision a aggravé la situation des nuisances sonores et les pollutions atmosphériques aériennes pour notamment les villes de Nantes, Rezé, Bouguenais et St-aignan de grand lieu. Nantes est la seule métropole européenne survolée à basse altitude.

Or il ne faut pas oublier la protection des populations et notamment des riverains, la préservation de l'environnement de proximité doté de sites remarquables classés et la performance de l'économie locale et le développement des entreprises locales acteurs des filières industrielles d'excellence.

De plus la durée de sommeil préconisée par l'OMS est de 8h, renforcée par les recommandations du ministère de la santé et de la prévention d'un sommeil entre 7 et 8h. Le couvre-feu actuel est de minuit à 6h donc je suis pour l'application du couvre-feu qui doit être respecté, et prolongé de 23h à 7h. »